LE CONGRÈS POUR LA RÉPUBLIQUE (CPR) JAIJ JAIJ UNISIE UN PLAN POUR LA TUNISIE

RÉSUMÉ DU PROGRAMME D'AL MOTTAMAR CONGRÈS POUR LA RÉPUBLIQUE (CPR)









UN PLAN AMBITIEUX POUR LA TUNISIE

UNE DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET UNE VISION STRATÉGIQUE

Trois mois et quelques jours s'étant à peine écoulés depuis la décision des autorités de lui délivrer le visa légal d'exercice, le CPR a organisé son premier Congrès les 24-25-26 juin 2011 dans la ville du Kairouan, soit dix ans après sa fondation.

Certains pourraient s'interroger sur les raisons qui ont poussé le CPR à organiser aussi rapidement son premier Congrès durant une période qui impose de relever plusieurs défis dont, en particulier :

- Edifier ses structures,
- Se faire connaître des citoyens,
- Faire connaître sa longue tradition de combat contre la dictature et la corruption.

De plus, il fallait arrêter des positions claires, fixer des plans d'action pour faire face aux exigences de la période actuelle tout en participant de manière active et effective à la transition démocratique.

La réponse pourrait se résumer dans la volonté des membres du CPR de mettre l'accent sur les points communs qui les réunissent tous, à savoir une même volonté politique à l'écart de toutes contraintes idéologiques et organisationnelles comme c'est le cas chez d'autres organisations et partis politiques sur la scène nationale.

Le lien politique se matérialise à travers un programme validé par le Congrès. Il définit des choix fondamentaux s'inscrivant dans une vision stratégique et faisant appel à un plan d'action tactique ou par étape. Ainsi, on aboutit à la formulation de propositions concrètes et opérationnelles pouvant rendre ce programme réalisable. De cette façon, le parti s'offre la possibilité de s'associer au processus de construction du destin du pays et emprunte la voie ouverte aux forces vives pour qu'elles puissent participer au processus politique et gérer les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Nous privilégions cette ligne de conduite sur les conflits idéologiques et philosophiques qui ne sont que l'illustration de l'arriération politique dont les raisons d'être résident, historiquement, dans les choix sécuritaires et la répression méthodique poursuivis par le régime déchu.

« Le CPR est convaincu que la solution réside dans l'implication de toutes les forces vives de la Nation dans la prise en main du destin du pays »

Cette démarche méthodologique qui consiste à fixer le cap politique et à trouver les moyens appropriés pour sa mise en œuvre existe réellement. Elle rompt définitivement avec les anciennes méthodes appliquées par l'ancien régime.

Il est indiscutable que cette manière de faire dans d'élaboration d'une vision politique conduisant à des propositions d'actions concrètes constitue une démarche nouvelle que nous avons parfaitement intégrée. En effet, sous l'ancien régime ce n'étaient pas les forces patriotiques libres qui fixaient les programmes politiques, mais bien plutôt de l'exécution pure et simple des recommandations imposées par la Banque Mondiale et d'autres institutions internationales et notamment celles de l'Union Européenne, à la demande du pouvoir qui était à l'époque en place dans le but d'obtenir encore et toujours des prêts et des aides financières (appelées les « aides conditionnelles »).



Révision des programmes au Congrès de Kairouan, le 25 juin 2011.

En conséquence, et dans le but d'une réappropriation de l'indépendance décisionnelle de la Tunisie, le CPR est convaincu que la meilleure solution réside dans l'implication de toutes les forces vives de la nation dans la prise en main du destin du pays. A cet effet, le CPR a confié l'élaboration de sa vision et de son programme dans les différents domaines à un groupe de plus de 80 cadres et militants en Tunisie et à l'étranger. Les résolutions ont été discutées et enrichies dans des comités spécialisés durant le congrès de Kairouan avant d'être approuvées et adoptées par les 240 congressistes.

Afin de renforcer le principe de la démocratie participative, le CPR appelle les partis qui composeront le prochain gouvernement qui sera constitué à l'issue des élections de l'Assemblée Constituante à tenir un Congrès national afin de débattre des programmes sectoriels et des politiques d'État envisagées dans le but d'associer toutes les forces vives au processus d'élaboration du futur projet national et de garantir l'efficacité et l'efficience de ces programmes. Cette vision repose sur un esprit militant et sur l'attachement à l'enracinement de notre souveraineté nationale ainsi que sur la volonté d'agir au sein d'un Front commun. Ce Front doit rassembler toutes les forces patriotiques pour la réalisation de l'alternative démocratique visant la création d'un État au service de ses citoyens et répondant aux principes de dignité et de liberté.

Nous présentons ci-après un résumé des principales visions élaborées et les mesures adoptées lors du Congrès de Kairouan.

« Le CPR appelle les partis qui composeront le prochain gouvernement qui sera constitué à l'issue des élections de l'Assemblée Constituante à tenir un Congrès national afin de débattre des programmes sectoriels et des politiques d'État »

LES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES

UNE RÉÉCRITURE PROFONDE ET GLOBALE DU CONTRAT SOCIAL ET POLITIQUE

Pour le CPR, compte tenu des objectifs de la révolution et des espoirs qu'elle a suscités, l'élaboration d'un projet constitutionnel ne se réduit pas à une simple question de débat théorique ou à une relecture formelle de matières juridiques. Il s'agit plutôt d'une réécriture radicale et intégrale du contrat social et politique. Cette élaboration inclut trois dimensions :

L'IDENTITÉ

Le CPR considère qu'il faut réaffirmer l'identité arabomusulmane du peuple tunisien qui demeure ouverte sur les autres civilisations. Il est conscient des impacts de la question de l'identité sur les choix stratégiques qui, à leur tour, conduisent à la consolidation et à la préservation de cette identité et ce, en cohérence avec les racines historiques et la mémoire collective.

Dans ce sens, le CPR reconnaît à la langue arabe le rang qui est le sien en l'adoptant progressivement comme langue de l'enseignement à tous les niveaux d'études. Parallèlement, il insiste sur la nécessité de l'ouverture sur les langues étrangères.

Le CPR considère également que l'objectif de la construction de l'union des peuples arabes libres comme un cadre pouvant permettre de constituer un pôle civilisationnel large ne peut être complètement atteint sans la libération de toute la terre arabe, au premier rang de laquelle il faut citer celle de la Palestine.

DROITS ET LIBERTÉS

Le CPR appelle à protéger les libertés individuelles et collectives et à les considérer dans leur intégralité. Cela n'est possible qu'avec le renforcement de l'autonomie de la société civile par rapport à l'État qui passe par la garantie de la liberté totale d'association qui ne doit être soumise à aucune autorisation préalable. C'est la justice indépendante, et non pas l'administration, qui est garante des libertés. Le CPR recommande de considérer la torture comme un crime imprescriptible contre l'humanité.

« Un projet constitutionnel ne se réduit pas à une simple question de débat théorique ou à une relecture formelle de matières juridiques. Il s'agit plutôt d'une réécriture profonde et globale du contrat social et politique »

LE RÉGIME POLITIQUE

Le CPR appelle à l'adoption d'un régime politique dans lequel les différents pouvoirs sont équilibrés grâce :

- A la répartition des pouvoirs au sein de l'exécutif entre un président de la république élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, et un Premier ministre choisi par la majorité parlementaire.
- A la capacité octroyée au Parlement de disposer des moyens constitutionnels, législatifs ainsi que des outils juridiques de contrôle du pouvoir exécutif et de le déchoir de toute légitimité, en cas de besoin, grâce à des mécanismes constitutionnels tels que :
 - La motion de censure du gouvernement ou d'un de ses membres.
 - La procédure de destitution du président de la république

Le CPR appelle à instaurer un système électoral permettant la formation d'une majorité politique au sein du Parlement tout en garantissant la représentation des autres partis politiques. En effet, une véritable démocratie est un système dans lequel la majorité politique gouverne tout en garantissant le respect de la minorité.

Le CPR considère comme nécessaire de créer une Cour constitutionnelle dont l'une des prérogatives est de contrôler la constitutionnalité de lois votées par le Parlement.

« La répartition des pouvoirs au sein de l'exécutif entre un président de la république élu au suffrage universel pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois, et un Premier ministre choisi par la majorité parlementaire »

LA JUSTICE

DES MESURES CONCRÈTES POUR UNE JUSTICE RÉELLEMENT INDÉPENDANTE

Le CPR considère qu'il est fondamental de procéder d'urgence à la réforme du système judiciaire, afin de garantir son indépendance au sein d'un État souverain et de le doter de moyens lui permettant de dire le droit et de rendre justice aux citoyens contrairement aux pratiques qui prévalaient du temps du régime déchu.

Afin d'atteindre ces objectifs, le CPR préconise les mesures suivantes :

- Assainir la magistrature de tout élément corrompu.
- Reformer le Conseil Supérieur de la magistrature, et ce :
 - en mettant fin à son instrumentalisation et sa subordination au pouvoir exécutif
 - en diversifiant sa composition pour inclure les juges, les universitaires spécialistes du droit, les avocats et toutes les parties prenantes de l'administration de la justice tels les huissiers de justices, les experts, les représentants d'associations de défense des droits de l'homme et des principaux syndicats.

- Restructurer le ministère de la Justice en supprimant certaines administrations qui sont des outils d'influence sur la magistrature telle que la Direction des affaires judiciaires.
- Mettre en place un système judiciaire unique pour mettre fin à la séparation entre juridiction administrative et juridiction civile.
- Abolir les juridictions d'exception telle que la Cour martiale.
- Développer la magistrature spécialisée.
- Réviser l'arsenal législatif qui était transposé des lois françaises pour qu'il soit mieux intégré à notre contexte national.
- Réexaminer les programmes d'enseignement des sciences juridiques et des droits de l'Homme de manière à améliorer le niveau de formation des étudiants, chercheurs et futurs juristes et l'adapter au patrimoine culturel du pays.
- Octroyer les garanties nécessaires aux juges selon les normes internationales et, en particulier, le droit de n'être muté qu'avec leur consentement.

« Procéder avec urgence à la réforme du système judiciaire afin de garantir son indépendance au sein d'un État souverain »

LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LA DÉFENSE

UNE INSTITUTION SÉCURITAIRE AU SERVICE DU CITOYEN ET UNE ARMÉE MODERNE

Tout d'abord, il nous faut souligner que nous avons besoin, de façon urgente, d'une nouvelle doctrine de sécurité. Cette doctrine doit rompre complètement avec la doctrine néfaste héritée de la période coloniale et fondée la sécurité du système au détriment de celle des citoyens.

Pour le CPR, la politique de sécurité intérieure doit reposer sur l'équilibre entre, d'un côté le maintien de l'ordre et de la sécurité et, de l'autre côté de la garantie et de la protection des droits de l'homme.

La Tunisie doit mettre en place une organisation de sécurité fondée sur trois dimensions imbriquées : un organisme de sécurité, une organisation juridique et une politique pétitionnaire moderne permettant la réhabilitation. Le CPR propose un réexamen complet de ces structures.

Le CPR propose ainsi un certain nombre de mesures pratiques :

 Séparer les fonctions de maintien de l'ordre, de la sécurité intérieure et la garantie et la protection des libertés d'une part, et les affaires de développement régional et local et les collectivités locales d'autre part par la création de deux ministères

- Mettre sous contrôle de la police judiciaire par le procureur général de la Cour d'appel de Tunis tant sur les aspects fonctionnels qu'administratifs
- Transférer la sécurité des tribunaux au ministère de la Justice
- Attribuer au Parquet la possibilité d'octroi ou de retirait la qualité d'officier judiciaire
- Créer une commission parlementaire chargée des questions de sécurité et du contrôle des organes de sécurité.
- Améliorer les conditions de détention pour répondre aux normes internationales en vigueur
- Fermer les prisons et les centres de détentions qui ne répondent pas à ces normes.
- Transférer le ministère de la Sécurité intérieure et la Protection des libertés dans un autre siège et transformer le bâtiment actuel en musée ou bien détruire le dit bâtiment et le remplacer par une place publique susceptible d'y accueillir un monument symbolisant la liberté et la dignité.

« Les pratiques de l'institution sécuritaire doivent rompre complètement avec celles du passé »

Concernant la politique de défense nationale, le CPR propose de :

- Débattre de la politique de la défense nationale au sein du futur Parlement.
- Opter pour une politique de défense préventive en mettant en place des systèmes de détection précoce et de protection des frontières à travers une surveillance permanente des frontières.
- Prendre les mesures nécessaires pour la protection contre les tentatives d'intrusion et de piratage ainsi que les menaces de destruction des systèmes d'information et des réseaux de télécommunication.
- Sensibiliser le citoyen afin qu'il participe activement à la défense nationale.
- Créer un Conseil national de sécurité ayant des fonctions consultatives.
- Promouvoir l'enseignement supérieur et la recherche scientifique dans le domaine militaire afin de développer de nouvelles solutions et stratégies de défense et de sécurité nationale.
- Développer l'industrie militaire de façon à répondre aux besoins de la nation.

« Une politique de défense préventive en mettant en place des systèmes de détection précoces et de protection permanente des frontières »

LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

UNE ÉCONOMIE OUVERTE ET INNOVANTE, ET UNE JUSTICE SOCIALE RENFORCÉE

Le congrès considère que la réalité de la globalisation ne peut en aucune manière empêcher l'instauration d'un ordre économique libre, ouvert et fondé sur la connaissance et la créativité. Dans cet ordre économique, l'État joue le rôle de régulateur et de garant de la souveraineté nationale, d'instaurateur de l'équité sociale et de protecteur de l'environnement. Il veille aussi aux équilibres monétaires et financiers.

Le Congrès considère qu'il est impératif, dans un premier temps, d'établir un audit des critères retenus par l'Institut National des Statistiques ainsi que sur notre dette extérieure en s'aidant, pour ce faire, des compétences nationales et internationales afin d'examiner la dette odieuse.

Le CPR appelle aussi à réexaminer les grands contrats passés ces deux dernières décennies. Ce réexamen doit être diligenté par une commission neutre formée d'experts et de représentants de la société civile.

Par ailleurs, le CPR considère que la transparence et la bonne gouvernance est une condition nécessaire du retour de la confiance et de la relance de l'économie tunisienne. Elle doit être mise en œuvre à tous les niveaux de l'État afin d'assainir le milieu des affaires et en vue d'un retour de la confiance chez les investisseurs.

Concernant ses orientations à court terme, le CPR vise à atteindre les objectifs suivants :

- Promouvoir la croissance économique
- Réduire le niveau du chômage
- Réaliser l'équilibre régional

« La transparence et la bonne gouvernance est une condition nécessaire du retour de la confiance et de la relance de l'économie tunisienne »

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les orientations stratégiques, le CPR a opté pour les choix suivants :

- Développer les activités économiques à haute valeur ajoutée et plus particulièrement dans le domaine industriel en s'appuyant sur les ressources humaines spécialisées et à travers l'établissement de liens de coopération entre l'activité économique et les institutions de formation et de recherche.
- Lancer rapidement des grands travaux d'infrastructures dans le cadre de l'élargissement des réseaux de communications, des routes, des transports terrestres et des réseaux ferrés afin de désenclaver les régions jusqu'ici oubliées et y favoriser l'investissement.
- Développer de grands pôles technologiques autours des instituts technologiques spécialisés dans les régions défavorisées et le renforcer la coopération entre les secteurs publics et privés dans les projets de haute technologie.

« Réexaminer les dettes odieuses en se basant sur les règles utilisées par les organismes monétaires internationaux prêteurs »

- Promouvoir les échanges économiques et financiers intermaghrébins et interarabes. La Tunisie pourrait, dans ce cadre, participer au développement de la Banque arabe de développement et des établissements maghrébins communs afin qu'ils s'élèvent au niveau des banques régionales d'investissement
- Assurer la présence et la promotion des produits tunisiens sur les marchés mondiaux, ce qui implique le réexamen et la révision des termes et des conditions des accords commerciaux internationaux déjà signés.

LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

- Mobiliser tous les moyens de l'État, y compris ses services consulaires, pour promouvoir les produits tunisiens à l'étranger surtout dans les pays voisins (arabes et africains).
- Encourager la spécialisation des PME dans des secteurs stratégiques tout en ciblant différents marchés, surtout arabe et africain.
- Renforcer la coopération technique, professionnelle avec les pays émergents (comme la Chine, le Brésil, l'Inde, la Turquie, la Malaisie).
- Développer les grandes exploitations agricoles avec la réinstauration de l'esprit des coopératives agricoles dans les régions défavorisées.
- Améliorer les circuits de distribution des produits agricoles en éliminant l'obligation de passer par des intermédiaires.
- Faciliter le financement des projets agricoles surtout les projets porteurs dans les zones défavorisées.
- Restructurer la couverture sociale dans le secteur de la pêche ainsi que la création d'une caisse d'indemnisation pendant les périodes de repos biologiques financées par les employeurs.

- Trouver des solutions aux défaillances structurelles et urgentes du secteur touristique en concertation avec les professionnels du secteur.
- Agir directement sur le marché de la demande dans le secteur du tourisme avec des campagnes publicitaires indépendantes des intermédiaires étrangers (les tours opérateurs).
- Encourager l'investissement dans le tourisme surtout dans les régions intérieures et défendre la décentralisation de la formation professionnelle dans ce domaine.
- Développer des projets touristiques innovants : le tourisme culturel, le tourisme vert, la thalassothérapie, le tourisme d'affaires et de congrès, etc.
- Développer le secteur de l'artisanat en encourageant l'investissement dans ce secteur et en renforçant les canaux de distribution à l'intérieur et à l'étranger

« Mobiliser tous les moyens de l'État, y compris ses services consulaires, pour promouvoir les produits tunisiens à l'étranger »

MESURES MONÉTAIRES

- Renforcer l'indépendance de la Banque centrale tunisienne.
- Assurer la transparence dans les secteurs bancaire et monétaire pour favoriser les investissements.
- Créer une Instance supérieure indépendante de contrôle bancaire pour contrôler les activités d'octroi de crédit consenties par les banques afin d'éviter le clientélisme ou le gaspillage des fonds publics dans des crédits sans recouvrements suffisants.
- Constitutionnaliser le recours à la dette extérieure.

« Un nouveau modèle de développement qui permet de ne pas reproduire ni la fracture sociale produite par le modèle de l'ancien régime, ni le déséquilibre entre les régions »

MESURES SOCIALES

- Veiller à mettre en place un nouveau modèle de développement qui permet de ne pas reproduire ni la fracture sociale produite par le modèle de l'ancien régime, ni le déséquilibre entre les régions.
- Concevoir une « Charte Sociale Nationale » qui rejette la marginalisation et l'exclusion et à laquelle devraient souscrire tous les acteurs afin que soit respecté ce nouveau modèle de développement.
- Mettre en place une politique sociale transparente qui appelle à l'entraide et à la solidarité.
- Revoir l'ancienne politique d'assurance-maladie de façon à ce qu'elle couvre toutes les catégories d'une façon équitable.
- Encourager le tissu associatif à se tourner vers les problèmes de la pauvreté et à aider les chômeurs dans la recherche d'un premier emploi.
- L'Etat prendra ses responsabilités à l'égard des personnes ayant des besoins spécifiques (handicapés) en se dotant d'un cadre légal adapté leur garantissant l'accès aux droits à l'enseignement, à la santé et à la discrimination positive.

LES MESURES FISCALES

UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE GÉNÉRALE DE L'IMPÔT

En Tunisie, notre système fiscal à été complexifié par des ajouts successifs ayant réduit son rendement et détruit sa cohérence et sa lisibilité globale. Il favorise les grandes entreprises qui savent utiliser les méandres fiscaux et impose lourdement les classes moyennes dont les revenus du travail sont fortement taxés. A contrario, les revenus du capital, de spéculation et de rente échappent à une imposition équivalente. Dès lors, ce système n'est pas en mesure d'assurer un minimum de cohésion sociale et de solidarité nationale. Pour inverser la tendance, il faut d'abord rendre «la contribution» aussi légitime que possible, car ce qui rend l'impôt illégitime, c'est sa partialité, son injustice et plus encore le mauvais usage que l'État fait des deniers publics: dépenses dispendieuses, projets coûteux ou inutiles, gaspillage, corruption, absence de contrôle, déficiences en quantité, qualité et efficacité des services publics, etc. Toute réforme fiscale doit donc viser à réformer la philosophie générale de l'impôt (et non les textes d'application ou les moyens seulement) et à révolutionner les postures citoyennes à son égard.

Pour y parvenir, il faudra prendre les décisions suivantes :

- Augmenter le nombre de tranches d'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Evaluer le modèle de progressivité des taux d'imposition sur les personnes physiques de façon à considérer le SMIC comme critère de référence pour la redéfinition du barème d'imposition.
- Réviser la TVA de façon à permettre d'alléger les dépenses des classes populaires.
- Réviser l'impôt sur les plus-values des capitaux pour y intégrer également le profit inhérent aux biens immobiliers et mobiliers.
- Alléger la procédure contentieuse trop lourde et réduire «le formalisme» au minimum : le formalisme représente un coût pour les entreprises, réduit leurs bénéfices imposables actuels et leur productivité et compétitivité futures et se traduit en définitif par un manque à gagner pour le Trésor.
- Réviser les exonérations et des incitations fiscales destinées à l'investissement local ou étranger en le rationalisant pour ne pas priver l'État de ressources considérables.
- Doter l'administration fiscale des ressources humaines et matérielles nécessaires.
- Réviser la fiscalité locale de façon à renforcer l'autonomie des collectivités locales et à diversifier ses services et ses compétences.

LES RÉFORMES ÉCOLOGIQUES

UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE EN COHÉRENCE AVEC LES EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

Le CPR considère l'environnement comme une préoccupation majeure qui relève de la responsabilité de l'humanité tout entière au vu du réchauffement climatique, de la désertification croissante, de la rareté des eaux et de la réduction des espaces cultivables.

CPR considère qu'une politique économique doit être en cohérence avec les exigences écologiques ce qui implique la mise en place des mesures suivantes :

- Créer davantage de ressources énergétiques alternatives et renouvelables (transformer le CO2 en combustible; le déploiement de la bioénergie etc.)
- Maitriser les ressources hydrauliques, la diversification et la rationalisation de la consommation de ces ressources
- Multiplier les espaces verts, limiter et transformer les déchets ménagers, protéger les sols et préserver la biodiversité.
- Pour atteindre ces objectifs, nous proposons les mesures suivantes :

- Développer la législation relative à l'environnement en se dotant des moyens de détection et de contrôle tout au long du cycle de production.
- Développer la législation fiscale pour encourager un comportement écologique des acteurs économiques.
- Créer un Fond National pour les Energies Renouvelables (électricité photovoltaïque, éoliennes,...).
- Baisser la consommation énergétique des bâtiments en définissant des normes écologiques sur le chauffage et la climatisation des nouveaux bâtiments ainsi que la réhabilitation des anciens bâtiments.

« L'environnement est une préoccupation majeure qui relève de la responsabilité de l'humanité toute entière »

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

DES MESURES POUR RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE ENTRE LES RÉGIONS

Durant les 50 dernières années, les régions de l'intérieur ont été complètement marginalisées. La priorité devrait alors être donnée à ces régions pour rétablir l'équilibre à travers le lancement de nouveaux projets publics de développement. Le secteur privé devrait également être associé à cet effort.

Cet effort national nécessite la réalisation des objectifs suivants :

- Opter pour un développement durable qui prend en compte les dimensions environnementales, sociales et économiques.
- Élaborer un plan de développement en concertation avec les acteurs de la société civile et les investisseurs afin de créer des pôles de compétence et d'attractivité économiques et technologiques tout en veillant à assurer la meilleure intégration et la complémentarité entre les différentes activités économiques.
- Promouvoir la recherche scientifique appliquée et localement intégrée.
- Soutenir initiatives individuelles et collectives.

Pour atteindre ces objectifs, le CPR propose de :

- Promouvoir la décentralisation et la consolidation de la démocratie locale et le renforcement de la participation citoyenne.
- Poursuivre une logique de géographie prioritaire et appliquer les principes de discrimination territoriale positive en faveur des régions qui étaient délaissées et marginalisées.
- Créer un contexte de coopération entre le gouvernement et les pouvoirs locaux et régionaux ainsi que les acteurs bénéficiaires des subsides publics.
- Promouvoir les projets d'économie sociale en soutenant les activités de production et de services ayant une finalité sociale et qui rencontrent les attentes et les besoins locaux.

« Appliquer les principes de discrimination territoriale positive en faveur des régions qui étaient délaissées et marginalisées »

LA SANTÉ

GARANTIR LE DROIT DE TOUS LES CITOYENS À DES SOINS DE QUALITÉ

Le CPR considère que la santé et l'accès aux soins étant intimement lié à la dignité humaine, doivent être élevés au rang d'un droit constitutionnel inaliénable. Pour cela, il faut veiller à assurer l'égalité des droits des citoyens à des soins de qualité tout en réduisant les dépenses de santé. L'amélioration des services aussi bien dans le secteur public que privé reste un défi majeur. Il faut rompre avec l'incohérence entre l'objectif du développement du secteur de la santé et la dégradation des établissements de santé publique, comme c'est le cas aujourd'hui.

Dans ce contexte, il est nécessaire de définir un plan de redressement de la situation des hôpitaux et des établissements de santé publique à travers la mise en place d'une nouvelle législation. De plus, il est important d'améliorer sensiblement la gestion administrative et financière des hôpitaux ainsi que la mise en place des mécanismes de contrôle périodique respectant des normes prédéfinies, permettant de régler les problèmes au bon moment.

Parmi les mesures concrètes nécessaires à améliorer la situation actuelle nous formulons les propositions suivantes :

- Permettre l'accomplissement de certaines formalités à distance (sur Internet) afin d'éviter les attentes.
- Améliorer les services rendus par les dispensaires afin d'alléger la charge des hôpitaux.
- Créer des hôpitaux universitaires dans les régions de l'intérieur en y déployant les spécialités nécessaires. Cette démarche peut être considérée comme une première étape en vue de créer de nouvelles facultés de médicine.
- Mettre en place un comité de médiation pour déterminer les responsabilités et estimer les dommages et les indemnisations nécessaires.
- Restructurer l'enseignement de la médecine au sein des facultés et des établissements supérieurs de la santé pour qu'ils répondent aux normes internationales.
- Créer des mécanismes de formation continue des médecins et praticiens paramédicaux exerçant à l'extérieur des hôpitaux universitaires.
- Veiller à maintenir les personnes âgées dans leur environnement familial, conformément à nos traditions, de manière à leur assurer le soutien nécessaire et à ne pas les priver du soutien affectif dont elles ont besoin.

LA CULTURE

UN ENVIRONNEMENT CULTUREL LIBRE, ENRACINÉ ET OUVERT

Le CPR a pour ambition de susciter une culture capable de stimuler la créativité enracinée dans son contexte arabomusulman tout en étant ouverte sur le patrimoine commun de l'humanité. Ainsi, il tend à rompre avec les choix déracinés qui ont marqué les cinquante dernières années.

Par ailleurs, il est nécessaire de créer un climat de liberté qui rompt avec l'époque de contrôle exercé par les appareils de l'État. Dès lors, le CPR considère que la mission du ministère de la culture se limite aux aspects logistiques.

Pour atteindre ces objectifs, les mesures suivantes s'imposent :

- Créer des espaces culturels en application des principes de décentralisation.
- Promulguer de nouvelles lois-cadres pour encadrer l'activité culturelle, préserver les droits sociaux des créateurs et protéger les droits d'auteur.
- Encourager l'investissement privé dans le domaine culturel pour alléger les charges de l'État d'une part, et intégrer la culture dans l'activité économique d'autre part.
- Numériser les productions culturelles comme le patrimoine de la bibliothèque nationale et des musées ainsi que les archives nationales. Cette production culturelle numérisée doit être accessible sur Internet pour faciliter l'accès aux utilisateurs et leur permettre d'en faire usage de la meilleure façon possible.

« Créer un climat de liberté qui rompt avec l'époque de contrôle exercé par les appareils de l'État »

L'ENSEIGNEMENT

UNE ÉCOLE DU SAVOIR, DE LA CITOYENNETÉ, ET DES VALEURS CITOYENNES

Le CPR considère que la politique de l'enseignement doit avoir un triple objectif :

- L'acquisition du savoir scientifique de façon à permettre aux jeunes générations de prendre part aux débats internationaux et d'acquérir les compétences nécessaires à la participation au processus du développement national dans toutes ses dimensions.
- La formation de la conscience citoyenne pour tendre vers une meilleure intégration culturelle et civile de façon à devenir un acteur créatif et innovant. Cela implique de sortir de la crise d'identité et de rompre avec la simple reproduction des modèles venant d'ailleurs.
- L'éducation de la jeunesse et la promotion des valeurs morales qui souffrent actuellement d'un sérieux délitement.

Quant aux choix stratégiques, il est nécessaire de prendre les mesures suivantes :

- Développer la recherche scientifique et la relier à son contexte socio-économique.
- Arabiser progressivement l'enseignement à tous les niveaux d'enseignement.
- Rechercher l'unification des méthodes et des programmes éducatifs dans le monde arabe.

« Permettre aux jeunes générations de prendre part dans les débats internationaux et d'acquérir les compétences nécessaires à la participation au processus du développement national »

L'INFORMATION

DES MÉDIAS LIBRES, DES JOURNALISTES INTÈGRES, ET UNE PRESSE AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE

Le CPR considère que la politique de l'information doit jouer un rôle fondamental dans l'instauration et la promotion de la culture citoyenne et permettre aux citoyens de s'impliquer dans la vie politique.

Pour ce faire, le CPR propose les mesures suivantes :

- Réviser le code de la presse ainsi que des lois qui la régissent pour permettre le développement de la presse électronique et affirmer la liberté de la presse dans des limites déontologiques acceptables tout en allégeant les sanctions.
- Réexaminer les programmes d'enseignement de l'Institut Supérieur du Journalisme et des Médias et la promotion du journalisme spécialisé et d'investigation.
- Protéger les sources journalistiques
- Créer un Conseil National de l'Audiovisuel qui favorise le pluralisme et la transparence ainsi que le respect de la déontologie du métier. Ce conseil doit nécessairement être totalement indépendant du pouvoir exécutif.
- Octroyer une partie de la redevance audiovisuelle pour la promotion du secteur de l'audiovisuel privé.

« Un Conseil National de l'Audiovisuel indépendant qui favorise le pluralisme et la transparence ainsi que le respect de la déontologie du métier »

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE

LES CAUSES JUSTES ET L'UNION DES PEUPLES ARABES LIBRES

Le CPR souhaite instaurer une politique extérieure en cohérence avec les objectifs de la révolution tunisienne à savoir, la dignité et la liberté et ce en reprenant l'initiative diplomatique sur la base de choix nationaux indépendants visant à rééquilibrer les relations internationales et à réduire la domination occidentale.

Pour cela, le CPR est pour la mise en place d'une *Union des Peuples Arabes Libres* et d'un *rassemblement arabe régional* pouvant représenter un cadre de développement arabe global et apporter les conditions d'une force politique et économique. Ce projet se situe dans un espace arabe large qui est susceptible d'offrir une réponse aux aspirations de notre nation à la liberté, à l'émancipation et au parachèvement de la construction de l'État national.

DIALOGUE CONSTRUCTIF VISANT À SOUTENIR LES CAUSES JUSTES

Mû par la volonté d'instaurer le dialogue et de contribuer à la paix dans le monde, le CPR est convaincu que de tels objectifs ne sont en aucun cas en contradiction avec le soutien des causes justes et en tout premier lieu à la cause du peuple palestinien qui vit sous le joug de la colonisation sioniste avec

la complicité des grandes puissances occidentales. Dans ce sens, le CPR opte pour la criminalisation de la normalisation des relations avec l'ennemi sioniste, sous toutes ses formes.



Tout en insistant sur la construction d'une relation de coopération et de bon voisinage avec les pays de l'Union européenne, le CPR travaillera à assainir ces relations en visant à les rééquilibrer pour éviter les écueils du passé et dans le sens de plus d'équité.

Le CPR œuvrera également à élargir son champ diplomatique vers d'autres pays et ce pour éviter le suivisme en vigueur actuellement et augmenter les opportunités de coopération économique et financière avec d'autres entités régionales et internationales émergentes. Cette stratégie est à même de soutenir l'effort national de développement économique et culturel.

« Une politique extérieure en cohérence avec les objectifs de la révolution tunisienne : la dignité et la liberté »

LA JEUNESSE ET LE SPORT

UNE JEUNESSE CITOYENNE

Le CPR accorde une importance majeure au rôle que la jeunesse doit jouer dans la construction d'une nouvelle Tunisie. Il œuvrera à :

- Instaurer les principes de la citoyenneté et de la démocratie dans tous les établissements de jeunesse afin de bien encadrer les futures générations.
- Lutter contre la violence dans les stades en amenant les clubs sportifs à encadrer leurs supporters, en identifiant et en encadrant les éléments perturbateurs. Il faudra également intensifier le travail pour promouvoir une culture de compétition saine et sportive à travers les médias et dans les lieux sportifs.
- Evaluer la formation des cadres sportifs et ce en développant une programmation rigoureuse incluant les fédérations et les ligues sportives ainsi que les institutions de recherche scientifique en la matière.
- Promouvoir les écoles de formation sportive dans les clubs et leurs octroyer des financements publics.

« Travailler pour une culture de compétition saine et sportive à travers les médias et dans les lieux sportifs»

- Promouvoir les activités sportives scolaires et universitaires en considérant qu'elles représentent le levier d'une mobilisation sportive nationale.
- Consolider le rôle du sport dans le développement économique.

